

DIRECTIVE CADRE STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN (DCSMM)

# Objectifs environnementaux

et indicateurs associés

Sous-région marine  
Manche-mer du Nord



*Résumé à l'attention du public*  
16 juillet 2012



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

PRÉFECTURE MARITIME  
DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFECTURE DE RÉGION  
HAUTE-NORMANDIE



# Sommaire

1. Quelle est la nature des objectifs environnementaux définis pour la sous-région marine Manche-mer du Nord ?	5
2. Comment sont-ils élaborés ?	6
3. Quels sont les objectifs environnementaux pour la sous-région marine Manche-mer du Nord ?	8



Sternes Caugék à l'île aux dames (baie de Morlaix)  
B. Dumeau / Agence des aires marines protégées

« Les objectifs environnementaux et indicateurs associés » constituent l'un des trois éléments du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) à élaborer en 2012 en application de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Ils ont pour finalité d'orienter les efforts en vue d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique de la sous-région marine Manche-mer du Nord.

Ils sont définis sur la base des deux premiers éléments, « l'évaluation initiale » et « la définition du bon état écologique », et constitueront une référence pour élaborer en 2015 le programme de mesures qui sera mis en œuvre à partir de 2016.

## 1. Quelle est la nature des objectifs environnementaux définis pour la sous-région marine Manche-mer du Nord ?

Les objectifs environnementaux se rapportent :

- soit aux caractéristiques du milieu marin/composantes de l'écosystème (objectifs dits « d'état »), telles que décrites dans l'évaluation initiale,
- soit aux pressions exercées sur le milieu marin et à leurs impacts écologiques (objectifs dits « de pression » ou « d'impact »), tels que décrits dans l'évaluation initiale.

Lorsqu'ils sont associés à des moyens d'actions (mesures) en vue de faciliter leur réalisation, ils sont dits « opérationnels ».

En fonction des données et connaissances disponibles, les objectifs environnementaux sont qualitatifs ou quantitatifs, exprimés en termes de seuils ou en termes de tendances.

A chaque objectif environnemental sont associés un ou plusieurs indicateurs permettant de recueillir les informations nécessaires pour mesurer le degré de réalisation de ces objectifs. Ces indicateurs, s'ils ne sont pas définis en 2012 du fait de manque de données et de connaissances, le seront ultérieurement.

Les objectifs environnementaux comprennent :

- des objectifs environnementaux généraux qui renvoient à un enjeu écologique identifié sur la base de l'évaluation initiale du milieu marin,
- des objectifs environnementaux particuliers, qui précisent les objectifs généraux en fournissant, lorsque le niveau de connaissance le permet, des informations complémentaires : pression, source de pression, composante de l'écosystème ou zone géographique concernées.

## 2. Comment sont-ils élaborés ?

Les objectifs environnementaux sont élaborés, selon la démarche schématisée à la figure 1, en association avec les acteurs concernés au sein des conseils maritimes de façade.

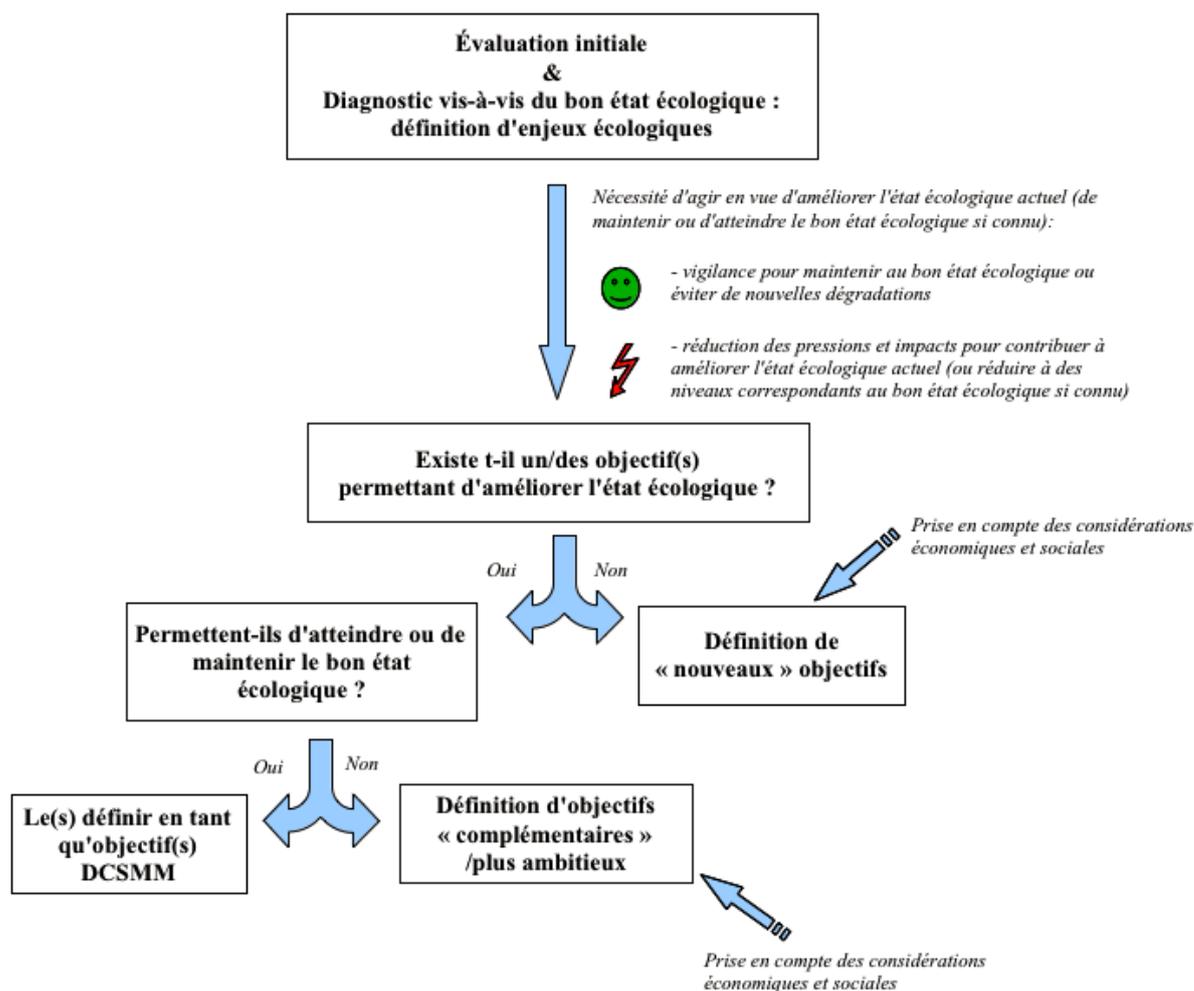


Figure 1 : Schéma de la démarche d'élaboration des objectifs environnementaux.

Ils ont vocation à répondre aux enjeux écologiques identifiés sur la base de l'évaluation initiale du milieu marin, au regard de l'objectif de bon état écologique.

L'élaboration des objectifs environnementaux tient compte de réglementations et d'objectifs environnementaux existants ou en projet, contribuant déjà au maintien ou à l'atteinte d'un bon état écologique du milieu marin. Le cas échéant, ils sont repris comme objectifs environnementaux du plan d'action pour le milieu marin.

Les considérations économiques et sociales, identifiées comme telles sur la base des informations disponibles dans l'évaluation initiale et au travers de l'association notamment des représentants socioprofessionnels et collectivités territoriales, sont également prises en compte dans la démarche d'élaboration.

Enfin, une cohérence est plus particulièrement recherchée avec les objectifs environnementaux des sous-régions marines voisines mers celtiques et golfe de Gascogne et des États membres riverains de la sous-région marine Manche-mer du Nord.

Cette démarche se veut progressive. En effet, compte-tenu du caractère évolutif des données et connaissances disponibles sur le milieu marin, mais également de la nécessité d'approfondir la prise en compte des considérations économiques et sociales en vue de l'élaboration des mesures d'ici à 2015, les objectifs environnementaux définis en 2012 sont principalement qualitatifs.

Ils seront précisés et complétés d'ici 2015, dans la perspective de l'élaboration du programme de mesures. Pour ce faire, les besoins en connaissances spécifiques (complémentaires à ceux identifiés dans le cadre de l'évaluation initiale et de la définition du bon état écologique) dont il convient de disposer pour préciser et compléter ces objectifs environnementaux sur le plan quantitatif sont identifiés dès 2012.

Enfin, les objectifs environnementaux seront révisés au moins tous les six ans.



Herbier de zostères marines en mer d'Irlande  
Y. Turpin / Agence des aires marines protégées

### 3. Quels sont les objectifs environnementaux pour la sous-région marine Manche-mer du Nord ?

Les objectifs environnementaux pour la sous-région marine Manche-mer du Nord sont structurés par descripteur du bon état écologique, dont l'intitulé est rappelé pour mémoire, et sont listés ci-dessous.

#### Descripteur 1

*« La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes. »*

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Sauvegarder les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème
  - Protéger les espèces et habitats rares ou menacés
  - Préserver durablement les espèces et les habitats ayant un enjeu écologique dans un espace donné
- Objectif particulier :*
- Maintenir en bon état de conservation les espèces et habitats d'intérêt communautaire
  - Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la sous-région marine (y compris leurs fonctionnalités)

#### Descripteur 2

*« Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes. »*

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Limiter les risques d'introduction et de dissémination des espèces non-indigènes
- Réduire les impacts des espèces non-indigènes invasives

#### Descripteur 3

*« Les populations de tous les poissons et crustacés [mollusques] exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock. »*

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités
- Objectifs particuliers :*
- Préserver les stocks en bon état
  - Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état
  - Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état

## Descripteur 4

« Tous les éléments constituant le réseau trophique marin, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et en diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien total de leurs capacités reproductives. »

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Préserver la structure et la dynamique du réseau trophique

#### *Objectifs particuliers :*

- Limiter les perturbations de la production primaire
- Préserver les maillons clés de la chaîne trophique : espèces fourrages, benthos, filtreurs, plancton
- Préserver les prédateurs supérieurs de la chaîne trophique (top prédateurs)



Anémone marguerite ou marguerite de mer (*Actinotheroe sphyrodeta*)

T. Abiven

## Descripteur 5

*« L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond est réduite au minimum. »*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation
- Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin
  - Objectifs particuliers :*
  - Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles des collectivités, des industries et de l'agriculture afin de prendre en compte les objectifs fixés sur le milieu récepteur
  - Renforcer la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et limiter leur transfert au milieu aquatique
  - Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) d'origine agricole, urbaine, industrielle et dues au trafic maritime et terrestre
  - Renforcer la réduction des apports sur les zones d'eutrophisation avérées (en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs OSPAR)

## Descripteur 6

*« Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés. »*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clé dans l'écosystème
- Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes

## Descripteur 7

*« Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins. »*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques, notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clé dans l'écosystème
- Réduire les pressions ayant un impact négatif sur les habitats et leurs fonctionnalités

## Descripteur 8

« Le niveau de concentration des contaminants dans le milieu ne provoque pas d'effets dus à la pollution. »

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, afin de limiter l'impact biologique et chimique (ou le risque significatif) sur les écosystèmes marins

#### *Objectifs particuliers :*

- Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants
- Réduire les apports atmosphériques de contaminants
- Réduire ou supprimer à la source les apports continentaux de contaminants d'origine industrielle, urbaine et agricole
- Limiter les transferts de contaminants vers et au sein du milieu marin



La pêche à la crevette grise  
L. Mignaux / MEDDE

## Descripteur 9

*« Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation communautaire ou les autres normes applicables. »*

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter l'impact (ou le risque significatif) des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine

#### *Objectifs particuliers :*

- Réduire les rejets ponctuels impactants
- Réduire les rejets diffus impactants

- Améliorer la qualité chimique des eaux pour limiter l'impact (ou le risque significatif) des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine

#### *Objectifs particuliers :*

- Réduire les rejets ponctuels impactants
- Réduire les rejets diffus impactants

## Descripteur 10

*« Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin. »*

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral

#### *Objectifs particuliers :*

- Réduire les quantités de déchets acheminés par les fleuves
- Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le littoral
- Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant en mer

- Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin

- Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats

## Descripteur 11

« *L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin.* »

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustique des espèces

#### *Objectifs particuliers :*

- Maintenir les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces
- Maintenir les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces

- Préserver les habitats fonctionnels de toutes perturbations sonores ayant un impact négatif significatif sur les espèces qui les fréquentent

#### *Objectifs particuliers :*

- Maintenir les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces
- Maintenir les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces



Phoque gris sur son habitat de laminaires  
S. Dromzée / Agence des aires marines protégées



**Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**  
Direction de l'eau et de la biodiversité  
Sous-direction du littoral et des milieux marins  
La Grande Arche  
92055 La Défense cedex

**Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord**  
Port militaire de Cherbourg  
50115 Cherbourg Octeville Cedex

**Préfecture de région Haute-Normandie**  
7, place de la Madeleine  
76036 Rouen Cedex

Les autorités compétentes pour approuver par arrêté conjoint la définition des objectifs environnementaux et des indicateurs associés pour la sous-région marine Manche – mer du Nord sont le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de région Haute-Normandie.

Les renseignements sur la définition des objectifs environnementaux et des indicateurs associés peuvent être obtenus auprès de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Manche Est – mer du Nord à l'adresse suivante :  
[mcpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mcpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)



L'Agence des aires marines protégées et l'Ifremer assurent la coordination scientifique et technique de la mise en œuvre de la DCSMM.